Image not found or type unknown

Occupation d'une habitation en cas de divorce

Par **michellejulia**, le **08/12/2009** à **16:01**

Bonjour,
mon époux a quitté le domicile conjugal le 30 juin 2008 et a fait une déclaration d'abandon de domicile à cette date, il demande le divorce que je refuse et nous serons automatiquement divorcé au 30 juin 2010 soit 2 ans après. En conciliation, le juge m'as permis de rester dans la maison à titre gracieux avec ma fille de 17 ans jusqu'en juin 2011. Mais si mon mari obtient le divorce en juin 2010, pourra t 'il faire vendre notre maison ou bien devra t il attendre juin 2011 ?
merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés